
Informations actualisées sur la mise en œuvre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres

Cote du document: EB 2022/136/R.21/Add.1

Point de l'ordre du jour: 12 a)

Date: 6 septembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à examiner les informations actualisées sur la mise en œuvre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres.

Questions techniques:

Donal Brown

Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
courriel: d.brown@ifad.org

Ashley Anne Davidson

Chargée d'appui au programme (Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres)
courriel: a.davidson@ifad.org

Pour en savoir plus sur le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres, veuillez consulter la page <https://www.ifad.org/fr/rpsf>.

Informations actualisées sur la mise en œuvre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres

I. Informations actualisées et chiffres

A. État d'avancement et performance des projets

1. La date d'achèvement du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres (Mécanisme de relance) étant fixée au 30 septembre 2022, tous les projets, sauf huit, étaient officiellement achevés au 31 août 2022. Tous les projets achevés, à l'exception d'un seul (examiné plus en détail ci-dessous), devraient avoir été pleinement mis en œuvre. Tous les autres projets sont en cours et devraient être achevés au plus tard le 30 septembre, à l'exception des deux projets en Afghanistan et au Yémen, qui ont déjà été signalés dans le septième compte rendu actualisé sur la mise en œuvre du Mécanisme de relance¹.
2. En termes de progrès réalisés depuis la diffusion du rapport principal, un montant supplémentaire de 0,7 million d'USD a été décaissé, ce qui porte le montant total décaissé à 81,7 millions d'USD et correspond à 92% des fonds approuvés. (Si l'on ne tient pas compte des projets en Afghanistan et au Yémen, le taux de décaissement s'élève à 94%.) D'autres demandes de retrait sont également en cours de traitement à mesure que les dernières activités des projets non achevés arrivent à leur terme et que le paiement des projets achevés est demandé après présentation des justificatifs fiduciaires nécessaires pour les activités déjà mises en œuvre.
3. Pour les autres projets en cours d'exécution, certains fonds décaissés devront être restitués s'il s'avère qu'un projet n'utilise pas la totalité de ses fonds. Une exécution incomplète peut être due à des problèmes comme des chocs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ou la lenteur des approbations par les autorités publiques compétentes. Dans ces cas et pour maximiser l'impact, la direction du FIDA est, dans la mesure du possible, directement impliquée dans l'avancement des projets et de leurs activités au cours de ces dernières semaines.
4. En ce qui concerne le projet retardé qui avait été signalé dans le rapport principal², il est désormais confirmé que, malgré les efforts intenses déployés par le personnel du FIDA, le bénéficiaire et autres partenaires d'exécution, toutes ses activités n'ont pas pu être terminées à sa date d'achèvement. Le FIDA et ses partenaires s'emploient actuellement à clore les activités du projet de la manière la plus efficace possible et à s'assurer que les fonds non utilisés restants sont restitués au FIDA. Pour tirer parti des efforts déjà consentis, les équipes réfléchissent également à la manière dont le portefeuille de projets en cours du FIDA dans la région peut tirer des enseignements de ces activités ou intégrer des activités similaires dans des conceptions ou des projets évolutifs qui continuent de jouer un rôle important pour répondre aux besoins des pays.
5. Par ailleurs, des projets achevés peuvent présenter des soldes résiduels de faible montant à mesure que les paiements sont effectués pour des activités achevées. Dans les projets de plusieurs pays, de légères différences ont été constatées par rapport aux coûts prévus en raison des récentes fluctuations monétaires qui ont été exacerbées par les événements mondiaux récents. Grâce à une gestion attentive et adaptative, la majorité de ces soldes ont été soit éliminés, soit limités et investis dans la consolidation des activités des projets. Certains subsistent néanmoins. Actuellement, les projets finalisent tous les paiements, clôturent les comptes et

¹ EB 2022/136/R.21.

² EB 2022/136/R.21.

déterminent les fonds à restituer au FIDA dans le cadre de l'établissement du rapport final.

6. Une fois que les demandes de retrait restantes auront été soumises pour clôture et que les petits montants éventuels auront été restitués, le FIDA communiquera le solde du Mécanisme aux donateurs dans le cadre de l'établissement de son rapport final convenu.

B. Prolongation exceptionnelle des projets du Mécanisme de relance en Afghanistan et au Yémen

7. Le FIDA remercie les donateurs du Mécanisme de relance d'avoir accepté de prolonger de 12 mois le projet du Mécanisme en Afghanistan et d'utiliser 3,0 millions d'USD de fonds pour contribuer à la composante de riposte à la COVID-19 du Projet d'amélioration des moyens d'existence en milieu rural au Yémen. Cette marge de manœuvre permettra au FIDA de maintenir les allocations initiales dans ces pays encore confrontés aux répercussions de la COVID-19 et à d'autres chocs.
8. En Afghanistan, le FIDA n'a pas pu poursuivre la mise en œuvre du projet de 1,5 million d'USD après l'arrivée au pouvoir des Talibans. Depuis, il a trouvé une ONG qualifiée possédant une grande expérience dans le pays pour poursuivre les activités. Au Yémen, le FIDA intervient dans les deux gouvernorats les plus exposés à l'insécurité alimentaire du pays et doit faire face à des retards dus à des problèmes de sécurité. Cette prolongation permettrait d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre et au contrôle du respect du principe « ne pas nuire ». Des informations actualisées sur la mise en œuvre de ces deux projets seront communiquées aux donateurs dans le rapport intermédiaire et le rapport définitif du Mécanisme.

II. Établissement de rapports et enseignements tirés du Mécanisme de relance

9. Comme cela est indiqué dans le rapport de situation, le FIDA s'attache à tirer les enseignements de ses expériences dans la mise en œuvre du Mécanisme de relance. Cela s'explique par l'importance que revêt ce mécanisme pour maintenir la résilience des populations rurales pauvres et les gains de développement de son portefeuille en cours pendant la pandémie mondiale sans précédent, et par sa pertinence en tant que riposte à d'autres chocs mondiaux, comme la crise en Ukraine.
10. Pour rappel, le rapport intérimaire de septembre 2022 présentera un aperçu des données disponibles pour les indicateurs relevant des trois niveaux du cadre de gestion des résultats du Mécanisme de relance, à savoir: i) les résultats en matière de développement; ii) la portée et la prestation de services; iii) l'efficacité et l'efficacité opérationnelles. Il réunira, par ailleurs, des informations sur plusieurs enseignements tirés. Le rapport d'achèvement, qui sera publié en juin 2023, présentera les résultats et l'analyse détaillés de l'ensemble du portefeuille. Le FIDA conviendra avec les donateurs des dispositions à prendre pour l'établissement des rapports d'achèvement des activités en cours en Afghanistan et au Yémen.